



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

A9 : Produits à base d'eau

FICHE TECHNIQUE SANTÉ/SÉCURITÉ (Conforme à OSHA 29 CFR 1910.1200)

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

The QUIKRETE® Companies
5 Concourse Parkway, Bureau 1900
Atlanta, GA 30328

Numéro de téléphone d'urgence
INFOTRAC 800 535-5053
Numéro de téléphone pour informations
800 282-5828

Révision SDS A9 :
Mai 2022

QUIKRETE® Nom du produit	N° code
COLORANT POUR CIMENT (LIQUIDE)	1317
COLORANT POUR MORTIER ET STUC	1319
COLORANT LIQUIDE POUR STUC	1323
COLORANT CONCENTRÉ LIQUIDE POUR STUC	5839

Utilisation du produit : Pigments d'oxyde de fer pour les produits Portland à base de ciment.

Voir la plus récente révision de ce document à www.QUIKRETE.com.

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

Si vous laissez sécher le produit, une poussière nuisible se formera. Les précautions énumérées concernent la poussière sèche de l'oxyde de fer.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Irritation cutanée – Catégorie 2

Irritation aux yeux – Catégorie 2B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique – Catégorie 3

Toxicité orale aiguë – Catégorie 4

2.2a Mot de signalement Avertissement

2.2b Mentions de danger

Cause des irritations cutanées

QUIKRETE**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

Cause des irritations aux yeux
 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
 Dangereux en cas d'ingestion

2.2c Pictogrammes**2.2d Mentions de précautions**

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

Porter des gants imperméables, comme le nitrile. Porter une protection pour les yeux et des vêtements de protection.

Se laver avec soin après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Utiliser uniquement dans un endroit avec une bonne ventilation.

Ne pas respirer la poussière, les vapeurs, la fumée

Si sur votre peau (ou vos cheveux) : Retirez immédiatement tout vêtement contaminé et bien le laver avant de le reporter. Rincez la peau ou les cheveux à l'eau.

Si dans vos yeux : Rincez bien avec de l'eau pendant plusieurs minutes, si c'est possible enlevez vos verres de contact et continuez à rincer.

Si respiré : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer confortablement.

Si avalé : Rincez la bouche, ne PAS faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin si les symptômes sont importants et persistants.

Disposez des contenants et du contenu en respectant tous les règlements.

2.3 Renseignements supplémentaires

2.3a DNCA – Dangers non classifiés ailleurs : Sans objet

2.3b Toxicité aiguë inconnue : Aucune

SECTION III – INGRÉDIENTS DANGEREUX/RENSEIGNEMENTS IDENTIFICATEURS

<u>Composants dangereux</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% par poids</u>
Oxyde (III) de fer	1309-37-1	10-40
Eau	7732-18-5	50-90

Les gammes de composition sont fournies en raison de la variabilité entre lots.
 Aucun des constituants de ce produit n'est de toxicité inconnue.



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

SECTION IV – MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins**Informations générales :**

Après l'inhalation : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer confortablement.

Après un contact avec la peau : Si sur votre peau (ou vos cheveux) : Retirez immédiatement tout vêtement contaminé et bien le laver avant de le reporter. Rincer la peau ou les cheveux à l'eau.

Après un contact avec les yeux : Si dans vos yeux : Rincez bien avec de l'eau pendant plusieurs minutes, si c'est possible enlevez vos verres de contact et continuez à rincer.

En cas d'avalé : Si avalé : Rincez la bouche, ne PAS faire vomir. Ne jamais rien donner par la bouche à quelqu'un qui est inconscient.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Contact avec la peau : Peut causer des irritations cutanées.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation aux yeux

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion de grandes quantités. Une ingestion peut causer un inconfort et/ou un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3 Indication de soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Consulter immédiatement un médecin si les symptômes sont importants et persistants.

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Inflammabilité du produit : Ininflammables et incombustibles

5.2 Moyens d'extinction appropriés : Traitez pour les matériaux environnants

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune

5.3a Produits de combustion : Aucun

5.3b Risques d'explosion en présence de substances diverses : Non-explosif en cas de coups

SECTION VI – MESURES POUR DÉVERSEMENT ACCIDENTEL



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection (voir section VIII). Les personnes non protégées doivent rester éloignées.

6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout/les eaux de surface ou la nappe phréatique. Disposer des contenants et des matériaux non désirés en respectant les règlements locaux.

SECTION VII – MESURES DE PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN MATIÈRE DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE

7.1 Manipulation

Précautions à prendre pour garantir une manipulation sans danger : Portez un ÉPI approprié (voir section 8). Ne mélangez pas avec d'autres produits chimiques, sauf ceux indiqués par le fabricant. Faire attention aux yeux, à la peau et aux vêtements. Il est important de maintenir l'endroit propre pour éviter toute accumulation de poussière.

7.2 Entreposage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION VIII – MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Composants dangereux	N° CAS	PEL (OSHA) mg/m ³	VLE (ACGIH) mg/m ³
Oxyde rouge de fer	1309-37-1	10 (vapeur) 15 (poussière totale) 5 (réactif)	5 (réactif)
Oxyde de fer noir	1317-61-9	10 (vapeur) 15 (poussière totale) 5 (réactif)	5 (réactif)

8.2 Contrôles de l'exposition

Utilisez une ventilation appropriée afin de conserver les taux d'exposition sous les limites d'exposition recommandées.

8.3 Mesures générales de protection et d'hygiène

Maintenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés. Toujours se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau.

8.3a Équipement de protection personnelle

Protection des mains :

SDS A9

QUIKRETE Companies, LLC

2022/5/19



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Portez des gants de la longueur appropriée afin de bien vous protéger en cas de contact par accident. Les gants en nitrile, néoprène et PVC offrent une protection adéquate en cas de contact accidentel.

Protection oculaire :

Porter une protection oculaire appropriée, des lunettes de protection bien ajustées pour se protéger contre la poussière et les éclaboussures.

Protection respiratoire :

Aucune protection respiratoire requise sous des conditions d'utilisation normales.

SECTION IX – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES

Informations générales

Apparence	Forme : Liquide Couleur : Poli, bronze, brun, noir, rouge Odeur : Aucun
Valeur du pH à 20 °C (68 °F) :	De 8 à 10
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :	De 71 °C à 94 °C (160 °F à 200 °F)
Auto inflammable :	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Pression de vapeur à 21 °C (70 °F)	<1 (eau)
Densité à 25 °C (77 °F) :	1,8 - 2,3
Solubilité dans/miscibilité avec Eau :	Très faible
Contenu en COV :	0 g/L COV

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

10.2 Stabilité chimique

Normale dans des conditions d'utilisation normales. Entreposez dans un endroit sec.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

10.4 Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.5 Matériaux incompatibles

Trifluorure de brome, lithium

10.6 Décomposition dangereuse ou sous-produits

SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Voies privilégiées d'administration : Ingestion.

11.2 Symptômes associés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxicologiques :

Ingestion : Dangereux si avalé. Une ingestion peut causer un inconfort et/ou un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Oxyde rouge de fer 1309-37-1 Oral DL50 > 10 000 mg/kg (rat)

Oxyde de fer noir 1317-61-9 Oral DL50 > 10 000 mg/kg (rat)

11.3 Effets différés et immédiats connus ainsi que les effets chroniques induits par une exposition à court et à long terme

À court terme

Corrosion/irritation cutanée : Peut causer des irritations cutanées

Dommages/irritations graves aux yeux : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire : Sans objet

Sensibilisation de la peau : Sans objet

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique – Catégorie 3 : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Risque d'aspiration : Ne s'applique pas

Ingestion : Dangereux en cas d'ingestion

Long terme

Cancérogénicité : Ce produit est connu pour connaître des traces de substances carcinogènes à 1 ppm ou moins; CIRC Groupe III

Mutagénicité des cellules germinales : Ne s'applique pas

Toxicité pour la reproduction : Sans objet

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées : Sans objet

Effets antagonistes/synergiques : Sans objet

SECTION XII – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Ce matériau ne devrait pas avoir d'effet nocif sur l'écologie.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dissolu dans l'eau

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Ne devrait pas arriver

12.4 Mobilité dans le sol

Ce matériau devrait avoir une très grande mobilité dans le sol. Il n'est pas absorbé par la plupart de types de sol.

12.5 Autres effets négatifs



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthode d'évacuation des déchets

L'emballage et le matériel peuvent être enfouis. Par contre, le matériel devrait être recouvert afin de réduire au minimum la génération des poussières dans l'air. Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA (40CFR 261) ou CERCLA (40CFR 117 et 302). Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

13.2 Autres considérations pour l'élimination des emballages vides non nettoyés

Recommandation : Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

Agent nettoyant recommandé : Eau, agents nettoyants si nécessaire.

SECTION XIV – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	DOT (ÉTATS-UNIS)	TDG (Canada)
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport ONU	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage (le cas échéant)	Non réglementé	Non réglementé

14.1 Dangers pour l'environnement :

Non disponible

14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

14.3 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

SECTION XV – AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement/législation spécifique aux produits chimiques



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Canada

Classification SIMDUT : Considéré comme un matériau non dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux tel que défini par les Règlements sur les produits contrôlés et est soumis aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) de Santé Canada. Ce document est conforme aux exigences du SIMDUT de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits contrôlés.

15.2 Norme fédérale (É.-U.)

Composants SARA 302/311/312/313

Aucun produit chimique dans ce matériel n'est soumis aux exigences de déclaration de SARA titre III, Section 302, 311, 312 or 313.

15.3 Lois de droit de connaître étatique



AVERTISSEMENT : Ce produit peut poser un risque d'exposition à des produits chimiques, y compris à le 1,4-dioxanne, qui est reconnu pour causer le cancer par l'État de la Californie et à l'oxyde d'éthylène, qui est reconnu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou autres problèmes de reproduction. Pour en savoir plus, allez au : www.P65Warnings.ca.gov.

15.4 Inventaire mondial

LIS Tous les composants de ce produit se retrouvent sur la liste LIS canadienne.

TSCA N° : Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS

Dernière mise à jour : 19 mai 2022

REMARQUE : Les informations et les recommandations ci-incluses sont basées sur des données qui sont vraisemblablement exactes. Cependant, aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toutes responsabilités pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'exposition à la silice qui se trouve dans nos produits.

Préparé par

The QUIKRETE® Companies, LLC

Fin de FTSS